

# La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique

## a) L'héritage révolutionnaire

**La Révolution française (1789-1799)** a proclamé, à travers la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, des valeurs qui constituent aujourd'hui encore notre République : la liberté et l'égalité. La Révolution française a aussi fondé des principes tels que la **séparation des pouvoirs**. Pour autant, en 1789, les révolutionnaires ne remettaient pas en cause la monarchie.

**Pourtant, c'est la république qui, peu à peu, s'est imposée** comme le régime politique le plus en accord avec les idéaux révolutionnaires. La Ve République, notamment, s'inspire directement de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

## b) L'enracinement de la démocratie sous la IIIe République

**En 1870, est proclamée la IIIe République.** Ce régime instaure de nouvelles libertés qui ancrent la **démocratie** :

- les libertés sur la presse et sur les réunions (1881) ;
- ainsi que la liberté de conscience, à travers notamment la loi de séparation des Églises et de l'État (1905) qui fait de la France un pays laïc.

**La IIIe République s'effondre lors de la défaite de 1940**, qui conduit à son remplacement par un régime autoritaire dirigé par le maréchal Pétain.

### VOCABULAIRE

**Démocratie :** système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par les citoyens et leurs représentants.

**Séparation des pouvoirs :** dans un régime démocratique, principe selon lequel les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont tous trois entre les mains de plusieurs personnes afin d'éviter que le pouvoir ne soit concentré entre les mains d'une seule personne.

## c) Faire vivre les idéaux de la République

**Les citoyens français ont été peu à peu intégrés dans la République** à force de luttes pour revendiquer des droits. Si, à l'origine, seuls les plus riches pouvaient voter, en 1848, tous les hommes ont accès à ce droit ; et en 1944, ce sont les femmes qui obtiennent le droit de vote.

**Les catégories sociales les plus fragiles obtiennent des droits** (congrés payés en 1936) et des protections (sécurité sociale en 1945). Depuis 1962, les citoyens élisent directement le président de la République.